

ASSURANCE MALADIES GRAVES

Un filet de sécurité pendant les moments critiques de la vie

Couverture abordable même si vous avez déjà eu une maladie grave



Plan de
Protection du
Canada ^{MD}
De la Financière Foresters^{MC}

Ayez l'esprit tranquille lorsque vous en avez le plus besoin

Des maladies graves peuvent survenir à tout âge. Un diagnostic de cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral peut bouleverser la vie. Le rétablissement prend du temps et les avantages sociaux ou l'assurance-emploi peuvent ne pas suffire à couvrir la totalité des coûts.

L'assurance maladies graves offre un paiement forfaitaire non imposable¹ si vous recevez un diagnostic de maladie couverte. Cet argent peut vous aider à payer vos frais médicaux, à vous déplacer pour recevoir des traitements ou à remplacer le revenu perdu, ce qui vous donne, à vous et à vos proches, une marge de manœuvre financière au moment où vous en avez le plus besoin.

La plupart des assurances maladies graves regroupent sous une même police des affections graves comme le cancer, la crise cardiaque et l'accident vasculaire cérébral. Cela signifie que vous pourriez ne pas être admissible à la couverture si vous avez déjà souffert de l'une de ces maladies.

Grâce à Plan de protection du Canada[®] de la Financière Foresters^{MC}, vous avez plus de souplesse. Vous pouvez choisir une couverture pour un cancer mettant la vie en danger² et une couverture pour les maladies cardiaques séparément ou opter pour une protection complète qui comprend de multiples affections.

Cette approche personnalisée vous permet d'obtenir la couverture qui correspond à vos antécédents médicaux et à vos besoins.

Notre assurance maladies graves n'exige pas de tests médicaux ou d'examens³ et offre ce qui suit :

- Approbation rapide—souvent en moins d'une journée
- Couverture pour les survivants d'un cancer
- Protection pouvant atteindre 100 000 \$
- Vous pourriez être admissible à l'assurance, même si vous avez un problème de santé préexistant
- Protection offerte jusqu'à l'âge de 75 ans
- Paiements commençant le deuxième mois—applicable aux régimes à paiements mensuels



Quatre options abordables

1

Couverture Cardiaque MG

Recevez un versement en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, en cas de crise cardiaque, d'accident vasculaire cérébral, de chirurgie aortique, de pontage coronarien ou de remplacement d'une valvule cardiaque.

3

Couverture Cancer MG

Recevez un versement en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, en cas de cancer mettant la vie en danger, anémie aplasique ou de tumeur cérébrale bénigne.

2

Couverture Cardiaque et Couverture Cancer MG

Obtenez une couverture pour les deux affections. Recevez deux versements en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, soit un pour chaque régime. Si vous présentez une demande de règlement au titre d'un régime, l'autre régime demeure intact, ce qui vous rend admissible à deux demandes de règlement. Plan de protection du Canada offre une couverture souple, plus une prime réduite après la première demande de règlement au titre de ce régime.

4

Couverture Cardiaque ou Couverture Cancer MG

Obtenez une couverture pour l'une ou l'autre des affections. Recevez un versement en franchise d'impôt, jusqu'à concurrence de 100 000 \$, en cas de première maladie.

Des bénéfices de membre enrichissants

Lorsque votre couverture entre en vigueur, vous avez accès à une panoplie de bénéfices de membres!⁴ En voici quelques-uns :



LawAssure⁵

Un service de préparation de documents en ligne pour la création de testaments, de procurations et de directives relatives aux soins de santé personnalisables.



Subventions de bénévolat communautaire

Présentez une demande de subvention pouvant aller jusqu'à 1 500 \$ pour organiser des activités de bénévolat familiales et amusantes dans votre collectivité.



Foresters Go™⁶

Une application de bien-être où les membres peuvent obtenir des récompenses lorsqu'ils font des choix sains et qu'ils donnent au suivant.



Bourses d'études sur concours⁷

Les familles des membres peuvent présenter une demande de bourse d'études pour les aider à faire face à la hausse du coût des études postsecondaires.



Prestation pour orphelin

900 \$ par mois par enfant orphelin de moins de 18 ans versé à son tuteur légal dans l'éventualité du décès des deux parents.



Rabais des membres de Foresters™⁸

Les membres peuvent accéder à des offres sur des produits de première nécessité, des appareils électroniques et d'autres possibilités d'achat en ligne.

Couverture offrant plus de choix pour chaque style de vie

La souscription d'une assurance vie est l'une des plus importantes décisions financières que vous prendrez pour protéger votre famille. C'est pourquoi notre gamme de produits abordables à émission simplifiée facilite le processus à chaque étape.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Nom _____

Coordonnées _____



foresters.com/fr-ca



789, chemin Don Mills,
Toronto (Ontario),
Canada M3C 1T9

© Plan de protection du Canada et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada Inc., une société de la Financière Foresters. Assurance vie et maladies graves sans exigence médicale à émission simplifiée souscrite par L'Ordre Indépendant des Forestiers ou par Foresters, compagnie d'assurance vie. La Financière Foresters est un nom commercial et une marque de commerce de L'Ordre Indépendant des Forestiers (une société de secours mutuel, 789, chemin Don Mills, Toronto, Ontario, Canada M3C 1T9) et de ses filiales. CP164

¹ La Financière Foresters, ses employés et ses représentants en assurance vie ne fournissent pas de conseils financiers, successoraux, fiscaux ou juridiques au nom de Foresters. Les particuliers doivent consulter leur conseiller fiscal, successoral ou juridique au sujet de leur situation.

² Le cancer constituant un danger de mort, tel que défini dans le contrat, doit être diagnostiqué par un spécialiste et est soumis à des limitations et des exclusions. Consultez votre conseiller pour en savoir plus.

³ L'assurabilité dépend des réponses aux questions médicales et aux autres questions de la proposition, ainsi que des recherches et de l'examen aux fins de la tarification.

⁴ Les bénéfices de membre sont non contractuels et assujettis à des conditions d'admissibilité, des définitions et des restrictions particulières à chaque bénéfice. Ils peuvent être modifiés ou annulés sans préavis, ou ne plus être offerts.

⁵ LawAssure est offert par Epoq Inc. Epoq est un fournisseur de services indépendant et n'est pas affilié à la Financière Foresters.

Certaines fonctionnalités peuvent ne pas être accessibles en fonction de votre province ou territoire. Ce service n'est pas offert au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. LawAssure n'est pas un service ou un conseil juridique et ne remplace pas les conseils ou services juridiques d'un avocat. La Financière Foresters, ses employés et ses représentants d'assurance vie ne fournissent pas, au nom de Foresters, de conseils juridiques, successoraux ou fiscaux.

⁶ L'application Foresters Go est fournie par l'Ordre indépendant de Foresters et est exploitée par dacadoo AG.

⁷ Ce programme est administré par International Scholarship and Tuition Services, Inc. Les membres admissibles, leur conjoint, leurs enfants à charge et leurs petits-enfants peuvent présenter une demande sous réserve des critères d'admissibilité. Veuillez consulter le site Web <https://www.foresters.com/fr-ca/member-benefits/scholarship-new-applicants> pour obtenir de plus amples renseignements.

⁸ Les rabais sont administrés par BenefitHub Technology Canada Limited.